

# La consultation d'intervision du réseau

RETOX 21

# Le réseau RETOX 21

- ◆ Réseau de soin créé en 2003, géré par l'association G&T 21
- ◆ Financement actuel FIQCS
- ◆ Toutes les actions sont orientées sur le soin primaire (médecins généralistes, pharmaciens et maisons médicales)
  - ◆ Action de coordination
  - ◆ Formation
  - ◆ Accueil téléphonique
  - ◆ Site internet
  - ◆ Echange et analyse de la pratique
  - ◆ Consultation d'intervision
- ◆ Réseau dont la finalité n'est pas de constituer une file active de patients mais de promouvoir le rôle des médecins généralistes et celui des pharmaciens
- ◆ 130 adhérents à ce jour (79 médecins dont 4 psychiatres, 35 pharmaciens)

# Consultation d'intervision

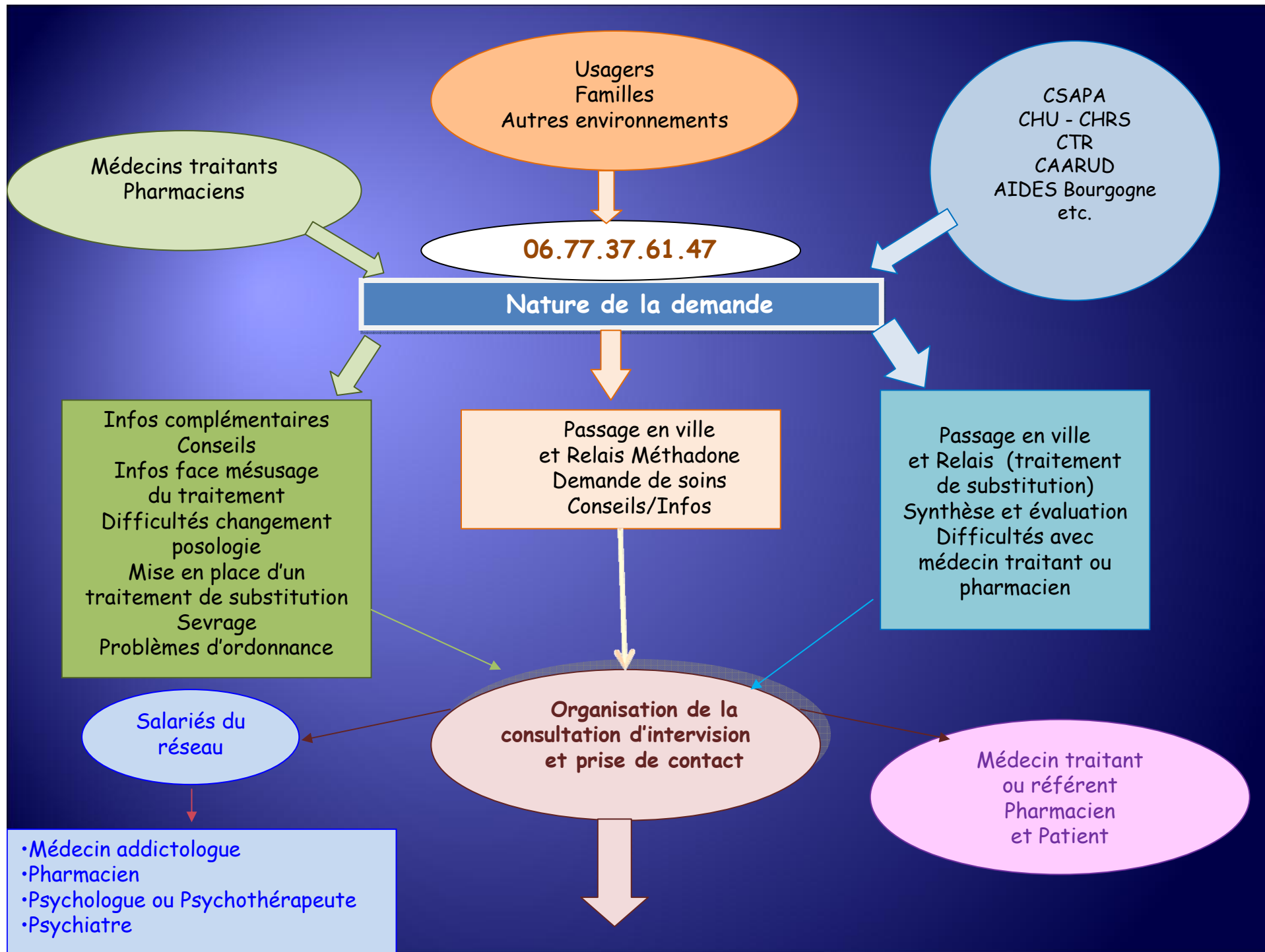
## Retox 21

- ◆ Elle s'inscrit dans une démarche de coordination et de soutien pour les professionnels du soin primaire (médecins, pharmaciens)
- ◆ Terme emprunté à nos collègues du Nord (rencontres de travail entre professionnels pour rechercher des solutions pour des problématiques données)
- ◆ "Inter vision » ... Disciplinarité, prise en charge multimodale (médecin généraliste, pharmacien, médecin ou psychiatre addictologue , psychologue)
- ◆ Permettre l'expression de points de vue et d'éclairages différents en fonction des spécificités de chacun y compris celle du patient qui se trouve responsabilisé dans sa démarche
- ◆ Expériences de 80 consultations depuis juin 2007
- ◆ 70 % autour des TSO

# Objectifs de la consultation

- ◆ Légitimer la place du médecin généraliste
- ◆ Rassurer et travailler sur les représentations négatives
- ◆ Assurer une formation interactive pour harmoniser les pratiques et développer les compétences
- ◆ Faciliter et coordonner le travail transversal entre le secteur du soin primaire, le secteur médico-social (CSAPA) et le secteur hospitalier pour une prise en charge adaptée des patient sous TSO

**SCHÉMA DE LA PROCÉDURE  
DE LA CONSULTATION  
D'INTERVISION**



# Déroulement de la consultation :

Au Cabinet du médecin traitant, en présence du patient

1 h 00 à 1 h 30

Le Médecin et le Pharmacien sont indemnisés (dérogation tarifaire = 5 C),  
et la consultation est gratuite pour le Patient

Pour :

- Une évaluation globale de la situation
- Un diagnostic addictologique
- Des propositions et/ou orientations

↳ Une fiche d'évaluation «Professionnel» et une fiche «Patient»  
sont remises aux professionnels impliqués dans le suivi ainsi  
qu'aux patients

↳ Un compte-rendu de la consultation d'intervision, est envoyé  
au médecin traitant ou référent et au pharmacien.

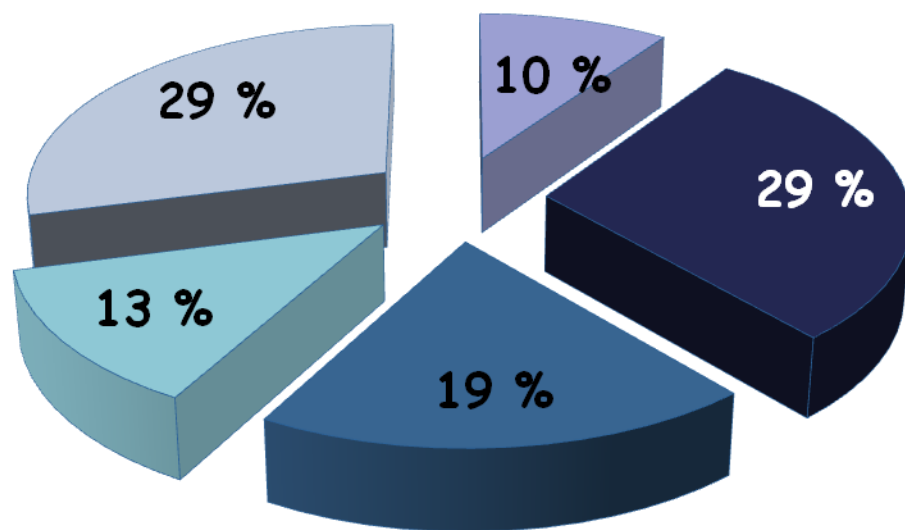
↳ Une prise de contact 2 mois après, auprès du médecin traitant  
pour faire le point au niveau du suivi de son patient.

# Enquête observationnelle sur la consultation d'intervision

- ◆ Du 01/01/2009 au 31/07/2010
- ◆ 39 médecins contactés et qui ont bénéficié de cette consultation sur cette période
- ◆ 31 médecins ont répondu au questionnaire, soit 79,49 %

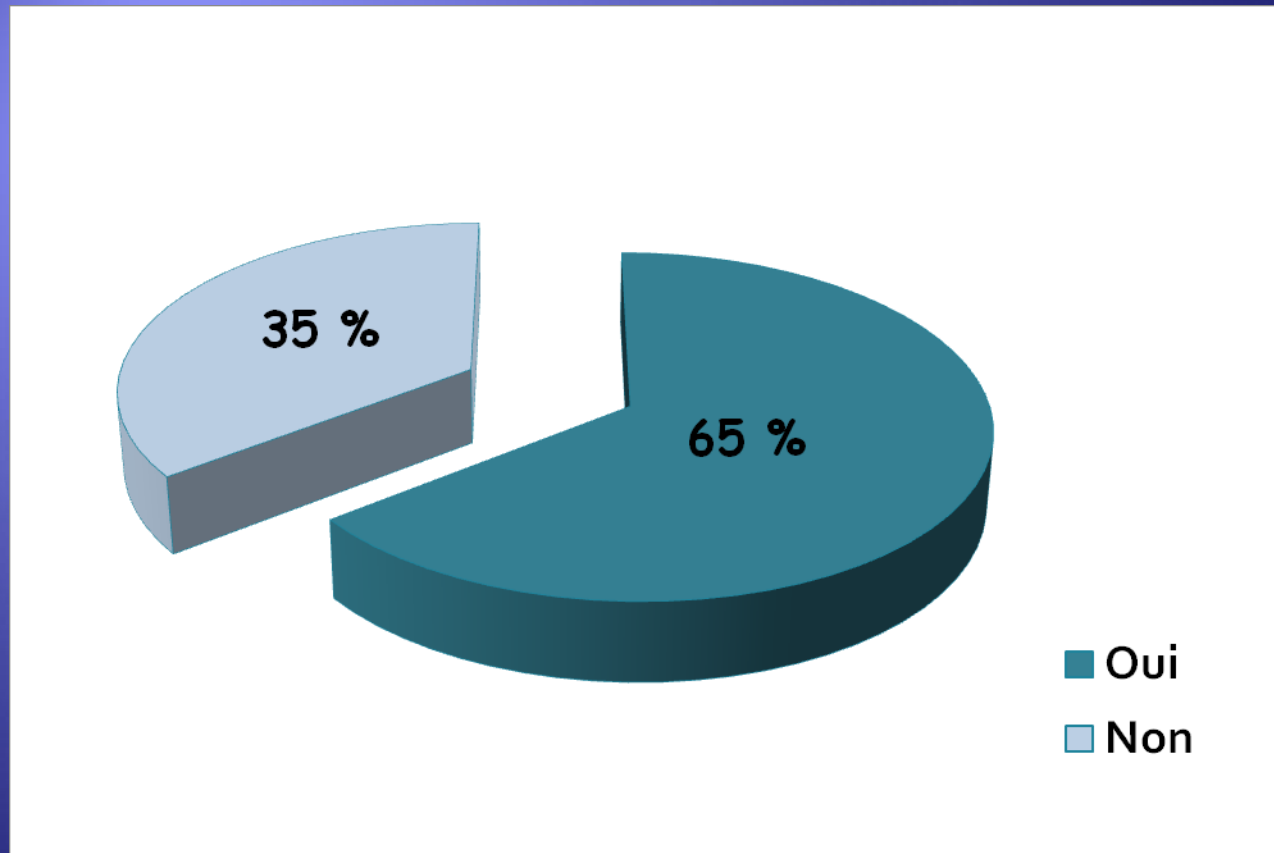


## Pourquoi avez eu besoin de cette consultation ?

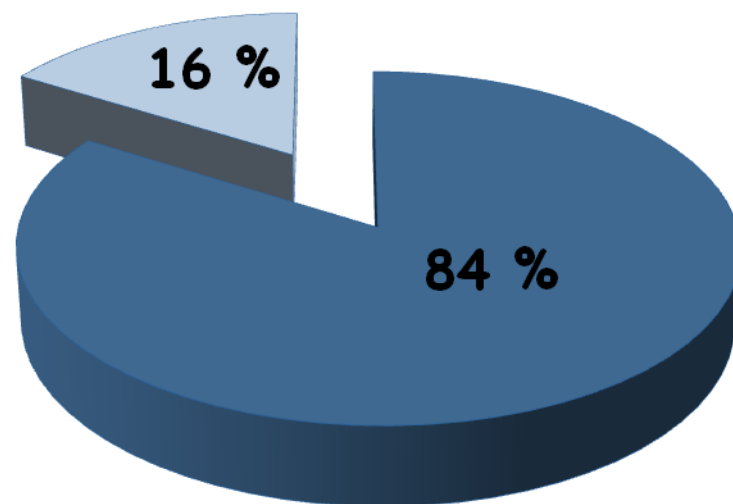


- Informations complémentaires
- Difficultés face à un mésusage
- Problèmes de co-morbidité
- Changement de traitement de substitution
- Demandes de sevrage

## Vos représentations ont-elles changé ?



La relation avec votre patient  
s'est-elle améliorée ?



■ Oui  
■ Non